



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

terrorisme

Question écrite n° 60732

Texte de la question

La menace d'attentats biologiques ou chimiques est une réalité qui nécessite une vigilance de tous les instants de la part de tous les États, dont la France. Afin de pouvoir former les policiers, les militaires, les professions de santé et les secouristes, M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales si la création d'un centre de formation et d'entraînement à la lutte contre le bioterrorisme est envisagé.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, la France a pris en compte le risque d'attentat chimique, bactériologique ou radiologique (NRBC). Ainsi, un centre de formation et d'entraînement est déjà opérationnel sur le site de la caserne Mortier à Cambrai. De plus, des journées dédiées à la formation au risque nucléaire radiologique bactériologique et chimique se sont tenues au Centre national d'études et de formation de la police nationale. Par ailleurs, au cours de l'année 2003 et 2004, de nombreux exercices nationaux, zonaux et départementaux ont eu lieu en France sur la totalité du spectre de la menace NRBC. L'ensemble des plans gouvernementaux d'intervention a également été réactualisé. En 2003, pour accompagner l'arrivée de tenues de protection NRBC dans les différents services de police, 218 « personnes-ressources » (référents NRBC), en poste dans ces services, ont été formées. Il est apparu nécessaire que les personnels-ressources bénéficient d'une formation approfondie afin d'optimiser les actions sur site qu'ils sont chargés de développer. Les stages de formation, organisés par la police nationale en lien avec la sécurité civile et le ministère de la santé, s'articulent autour de 2 thématiques : la connaissance du risque NRBC et des matériels de protection, d'une part, et le rôle des policiers dans la chaîne d'intervention, d'autre part. De même, une sensibilisation des autorités préfectorales est nécessaire dans la mesure où elles sont chargées de la mise en oeuvre de la prévention à l'échelon territorial. Cette action préventive passe par l'information du public via les médias, par des annonces dans les gares, aéroports et autres lieux publics et par des relais tels que les recteurs d'Académie : puis les enseignants et parents d'élèves. Deux axes sont particulièrement privilégiés d'une part, une meilleure information sur les raisons qui ont poussé le Gouvernement à décider d'un niveau d'alerte ou de sa suppression par l'ouverture de sites internet appropriés et une bonne utilisation des médias (radios, télévisions, etc.), d'autre part, l'établissement d'une brochure sur le terrorisme (sur le modèle de celle confectionnée par le Gouvernement britannique) à l'adresse du citoyen et contenant les informations pratiques quant à la conduite à tenir en cas d'attaque terroriste ainsi que des conseils de prévention et de vigilance.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60732

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2005, page 2899

Réponse publiée le : 23 janvier 2007, page 858